

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2331)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par
M. Molac, M. de Rugy et M. Coronado

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 2, substituer aux lignes 37 à 40 du tableau les cinq lignes suivantes :

Bretagne et Loire- Atlantique	117	Finistère	25
		Ille-et-Vilaine	28
		Morbihan	21
		Côtes-d'Armor	17
		Loire-Atlantique	36

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux lignes 87 à 91 du même tableau, les quatre lignes suivantes :

Pays-de-la- Loire	57	Maine-et-Loire	22
		Mayenne	10
		Sarthe	16
		Vendée	18

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l’amendement n°CL 32 à l’article premier qui prévoit la fusion de Bretagne avec le département de Loire-Atlantique.